

Dépôt de préavis de grève :

Date du dépôt : Mercredi 03 septembre 2025

Emis par le syndicat CGT START RLV et transmis par e-mail :

A Mr le Président de Riom Limagne et Volcans et du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

A Mesdames et Messieurs les Maires des 31 communes du territoire de Riom Limagne et Volcans :

Chambron/Morge, Chant-la-Mouteyre, Chappes, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon, Chavaroux, Le Cheix/Morge, Clerlande, Ennezat, Entraigues, Enval, Lussat, Malauzat, Malintrat, Marsat, Les Martres d'Artière, Les Martres/Morge, Ménérol, Mozac, Pessat-Villeneuve, Pulvérières, Riom, Saint-Beauzire, Saint-Bonnet-près-Riom, Saint-Ignat, Saint-Laure, Saint-Ours, Sayat, Surat, Varennes/Morge, Volvic.

A Monsieur le Préfet du Puy de Dôme

A Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme

Pour une période de 24 heures le mercredi 10 septembre 2025 et le jeudi 18 septembre 2025

A la convenance de chaque agent.

Pour tous les agents de tous les services de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, du CIAS de Riom Limagne et Volcans et des communes du territoire de Riom Limagne et Volcans citées ci-dessus.

Texte de référence : Loi du 31 juillet 1963, Loi du 19 octobre 1982, Loi du 13 juillet 1983, Loi du 26 janvier 1984.

Motif de la grève :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires,

- Afin de permettre à l'ensemble des agents des collectivités du territoire de RLV de faire entendre leur voix,
- Afin de combattre les injustices et les inégalités,
- Afin de couvrir toutes les actions qui pourraient être décidées au niveau local,

Le syndicat CGT START RLV dépose un préavis de grève pour les journées du 10 septembre 2025 et du 18 septembre 2025, pour une période de 24 heures chacune.

Nous soutenons l'appel à mobilisation contre le budget Bayrou qui impacterait violemment les collectivités territoriales et ses agents !

Nous vous interpellons aussi sur les revendications suivantes :

- Pour la prise en charge du jour de carence en cas d'arrêt de travail
- Pour la compensation financière due à la perte de 10% du salaire en cas de congé pour maladie ordinaire
- Contre la suppression de deux jours de congés.
- Pour la mise en place de jours de sujétions pour les agents dans les services pouvant y prétendre du fait de la pénibilité au travail
- Pour l'embauche prioritaire d'agents sous statut
- Pour le paiement de la NBI pour tous les agents concernés, et notamment dans les communes de « petite taille » où elle est très souvent « oubliée » bien qu'obligatoire.

La reconnaissance des agents dans l'accomplissement de leurs missions de service public doit être à la hauteur de leur engagement, la mise en place et l'augmentation du RIFSEEP se doit d'être digne et conséquent.

Le contexte social et économique difficile nous rappelle l'urgence absolue de recruter des fonctionnaires sous statut afin de sécuriser nos services publics et notre démocratie.

Le syndicat CGT START RLV reste disponible pour toute négociation sur les revendications citées.

Dans cette attente nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires, nos sincères salutations.

P/Syndicat CGT START RLV, la secrétaire



Syndicat CGT START RLV - Union Locale CGT de Riom - 73 rue Lafayette - 63200 Riom -

Tel : 06 31 41 82 05. Mail : startcgtrlv@laposte.net